

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20230413-DEC2023-034-AU
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

DECISION DU PRESIDENT
N°D2023-034

Objet : Convention pour organiser des ateliers de réparation de vélos – Atelier FICA et CCPA

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU le projet présenté ci-après :

L'atelier FICA est une association ayant pour but la création de lieux de rencontres et de convivialités et de développer des actions écologiques et solidaires. Elle possède un local permettant, avec l'aide de bénévoles de mettre en œuvre des ateliers de co-réparation de vélos.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain souhaite, dans le cadre de sa politique mobilité et de son PCAET, soutenir l'activité de réparation et vente de cycles à bas prix afin de faciliter l'utilisation du vélo sur son territoire.

Une convention entre la CCPA et l'association Atelier FICA a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Atelier FICA organise des ateliers de co-réparation de vélos et où la CCPA met à disposition du matériel et des sessions de formation.

- DECIDE de signer la convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers de co-réparation vélo

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 13 avril 2023
Publiée le **13 AVR. 2023***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 13 avril 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

